

Liberté-Travail-Prospérité

Secrétariat Général National  
Secrétaire Général chargé de l'Administration  
Secrétariat Administratif Permanent  
N° 21- 208 /BR/BP/BEN/SGN/SGMR/SAP/SA

Cotonou, le 14 juillet 2021

A

**Mesdames et Messieurs  
les Ministres et Responsables  
d'Institutions, Membres du Parti  
Bloc Républicain**

**Objet** : Mobilisation de ressources au profit du Bloc Républicain.

**Référence** : Décision n° 21-017/BR/BP/BEN/SGN/SGMRE/SGA/SAP/SA du 17 mai 2021 portant fixation des cotisations mensuelles des cadres du parti promus ou élus

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision ci-dessus référencée, je vous prie d'instruire **les points focaux** du parti désignés par vos soins dans vos départements ministériels ou institutions à l'effet de fournir au **Secrétariat Administratif Permanent (SAP)**, sous quinzaine, la liste des cadres promus, membres du Bloc Républicain.

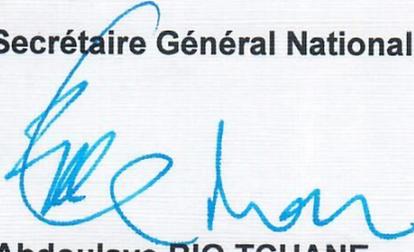
Ladite liste sera établie conformément au canevas ci-après :

Numéro d'ordre	Nom & Prénoms	Poste	Date de nomination	Contacts
----------------	---------------	-------	--------------------	----------

Recevez mes salutations militantes.

Le Secrétaire Général National,



  
**Abdoulaye BIO TCHANE**